

*Politique pour la présentation  
et la remise des travaux*

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
DIRECTIVES POUR LA PRÉSENTATION DES TRAVAUX .....	2
Qualité de la langue .....	2
Format (mise en forme du travail) .....	2
Ordre de présentation .....	3
Page titre .....	3
Table des matières.....	4
Corps du travail.....	4
Références (si nécessaire).....	5
CONSIGNES POUR LA REMISE DES TRAVAUX .....	6
PLAGIAT .....	7
RÉCUPÉRATION DES TRAVAUX .....	7
ANNEXES .....	8
Page titre (modèle).....	8
Table des matières (modèle).....	9
Introduction (modèle) .....	10
Citation (modèle) .....	10
Figure (modèle).....	11
Références (modèle).....	12

Dans le cadre de son programme d'études, l'étudiant<sup>1</sup> devra rédiger et déposer plusieurs travaux. Le présent document a pour but de l'aider à structurer et organiser son travail. À cette fin, on y traite des règles de présentation d'un travail, des modalités relatives à sa remise ainsi que de certains règlements pédagogiques qui portent sur son évaluation.

Il existe de nombreuses directives, règles ou consignes sur le sujet. Elles varient selon la nature du travail (rapport technique, essai, mémoire, thèse, etc...) et selon les exigences de l'institution fréquentée. De telles règles comportent une bonne part d'arbitraire ; elles offrent un cadre général dont l'adoption permet de normaliser la présentation des travaux. Ce document prend appui sur des principes généraux de rédaction. Il aurait été impossible de réunir, en quelques pages, toutes les modalités et pratiques qui s'appliquent à la rédaction d'un travail. À cet égard, l'étudiant qui le désire peut consulter certains guides de rédaction tels que le « Publication Manual of the American Psychological Association (2001). Il importe de souligner que dans le cadre de certains cours le professeur pourrait avoir des exigences particulières.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé ici afin d'alléger le texte.

## DIRECTIVES POUR LA PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Tous les étudiants devront présenter leurs travaux selon les directives contenues dans le document intitulé : « Politique pour la présentation et la remise des travaux ». Seul le professeur pourrait autoriser une dérogation à cette consigne.

### QUALITÉ DE LA LANGUE

Tout en reconnaissant à chacun un style d'écriture qui lui est propre, les travaux doivent être rédigés dans un français correct i.e. conforme aux règles de l'orthographe et de la grammaire.

Pour chaque travail, un pourcentage de la notation sera attribué à la qualité de la langue. L'ordre de grandeur de ce pourcentage sera déterminé par le professeur.

Dans le cas des étudiants inscrits au programme « d'éducation physique et à la santé », les balises sont les mêmes que celles adoptées par la Faculté des sciences de l'éducation :

1. Le seuil de tolérance est d'une faute par page.
2. Un nombre moyen de deux fautes par page entraîne une baisse d'un cran de la note attribuée au travail (e.g. : de B- à C+).
3. Un nombre moyen de trois fautes par page entraîne une baisse de deux crans de la note attribuée au travail (e.g. : de B- à C).
4. Plus de trois fautes par page (en moyenne) entraîne une baisse de trois crans de la note attribuée au travail (e.g. : de B- à C-).

Toute autre exigence relative à la rédaction des travaux devra être définie dans le canevas de cours. Il en va de même pour ce qui est du barème de correction.

### MISE EN FORME

1. Tous les travaux doivent être rédigés à l'ordinateur ou tapés à la machine à écrire sauf avis contraire émis par le professeur.
2. Le texte est reproduit sur papier blanc. Format 21,5 x 28,0 cm (8 ½" x 11").
3. Le texte doit être rédigé à double interligne. Seul le recto de la feuille doit être imprimé.
4. Les marges retenues doivent permettre une lecture facile du texte une fois le document broché (au moins 2,5 cm de chaque côté).
5. Avec un traitement de texte, il est recommandé d'utiliser des caractères de 12 points. Les polices de caractères fantaisistes et difficiles à lire doivent être évitées. Les polices les plus fréquemment utilisées sont : Times New Roman et Arial.

6. Les feuilles doivent être brochées le long de la marge de gauche.
7. La première ligne de chaque paragraphe doit être en retrait (alinéa).

## **O**RDRE DE PRÉSENTATION

L'ordre de présentation des parties d'un travail peut varier considérablement selon le type de travail ou selon la nature du thème traité. On retrouve habituellement les parties suivantes :

- page titre
- table des matières
- introduction
- corps du travail
- conclusion
- références
- annexes (si nécessaire)

Il appartient au rédacteur de décider s'il est pertinent d'ajouter d'autres éléments tels une liste de tableaux ou de figures, un résumé, etc... Les pages qui suivent présentent une description détaillée de chaque partie d'un travail.

### **La page titre (voir modèle en annexe)**

Description du contenu :

- le nom de l'institution pour laquelle le travail est produit
- le titre
- le nom de l'auteur (étudiant) et son code permanent
- le nom du département
- le titre du cours avec le sigle approprié
- le nom du professeur
- la date

Remarques :

- le titre du travail doit être précis, descriptif et concis
- la page titre n'est pas paginée et ne compte pas dans le nombre total de pages
- s'il y a plusieurs auteurs, les placer en ordre alphabétique

### **Table des matières (voir modèle en annexe)**

- Description du contenu :
- les pages et les titres des chapitres et sous-chapitres
  - la page des références
  - les pages des annexes
- Remarques :
- elle doit présenter au lecteur un coup d'œil synthétique du travail
  - elle doit permettre au lecteur de trouver rapidement ce qu'il cherche
  - on doit éviter la surabondance de divisions
  - la table des matières ne doit pas être paginée et ne compte pas dans le nombre total de pages
  - les pages avant l'introduction sont en chiffres romains et les autres en chiffres arabes

### **Le corps du travail (voir modèle en annexe)**

- Description du contenu :
- introduction : en général, l'introduction et la conclusion représentent chacun environ 10 % du corps du travail
  - corps du travail : présentation succincte de l'objet du travail et de la méthodologie utilisée
  - conclusion : synthèse du développement et perspectives

Remarques concernant la pagination :

- la pagination se fait du côté droit de la page, en haut ou en bas

Remarques concernant les citations :

- les citations englobent tout ce qui a été emprunté d'une source sans modification. Elles doivent toujours être clairement indiquées car sinon elles peuvent être considérées comme du plagiat.
- les citations de moins de trois lignes sont insérées entre guillemets dans le texte. Il faut indiquer la source de référence.
- les citations de plus de trois lignes sont détachées du texte et dactylographiées en retrait et à simples interlignes. Il faut aussi indiquer la source de référence.
- la méthode de citation du nom de l'auteur et de la date de publication de l'ouvrage est également employée pour toute autre forme de citation (voir modèle en annexe)
- Toute utilisation (intégrale ou paraphrasée) de texte ou de partie de texte, d'illustration, de traduction de texte ou de partie de texte d'un auteur, doit être signalée dans le travail selon la façon habituelle de citer une référence. L'oubli volontaire ou involontaire de signaler adéquatement un emprunt est considéré comme un plagiat et sanctionné comme tel (cf. Règlement concernant le plagiat tiré du règlement pédagogique de l'Université de Montréal).

Remarques concernant les figures et les tableaux :

- ils peuvent être incorporés dans le texte principal ou placés en annexes. Dans ce dernier cas, ils doivent être référés dans le texte (voir modèle en annexe).
- ils doivent présenter des données utiles à la compréhension du travail et être clairs.

### **Liste de références (voir modèle en annexe)**

Elle doit recenser pour la rédaction du travail tous les documents cités dans le texte ou utilisés pour la rédaction du travail. La présentation d'une bibliographie peut varier beaucoup, mais devrait être constante et contenir les éléments suivants :

dans le cas d'une revue :

- l'auteur
- le titre de l'article
- le nom de la revue (souligné)
- l'année de publication
- le numéro de volume
- le numéro de série dans le volume
- la fourchette des pages

dans le cas d'un livre :

- l'auteur
- le titre du livre (souligné)
- l'édition, s'il ne s'agit pas de la première
- le lieu d'édition
- le nom de l'éditeur
- l'année de publication

dans le cas d'un livre édité:

- l'auteur de l'article
- le titre de l'article
- la mention : tiré du «nom de l'éditeur» (Ed.)
- le titre du livre
- la fourchette des pages
- le lieu d'édition
- la maison d'édition
- l'année de publication

dans le cas d'un acte de congrès :

- l'auteur de l'article
- le titre de l'article
- le nom de l'éditeur
- le titre du livre
- la fourchette des pages
- le lieu d'édition
- la maison d'édition
- l'année de publication

dans le cas d'un document électronique :

- l'auteur
- le titre
- le site web
- la mention (en ligne)
- l'adresse électronique
- la date de consultation de la page

Remarques : les références sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. On indique les œuvres d'un même auteur selon l'ordre chronologique ascendant.

## **C**ONSIGNES POUR LA REMISE DES TRAVAUX

1. Tous les travaux doivent être remis au secrétariat du Département de kinésiologie (local 8202,8<sup>e</sup> étage CEPSUM) avant 16h00 le jour de la date arrêtée et inscrite dans le canevas de cours.
2. La règle concernant les retards pour la remise des travaux est la suivante : pour chaque jour (ouvrable) de retard, la note attribuée au travail sera réduite d'un cran (voir section sur la qualité de la langue)

## **P**LAGIAT

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

Aux fins du présent règlement pédagogique, une mention F imposée comme sanction en vertu dudit Règlement disciplinaire entraîne les mêmes conséquences qu'une note F attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf qu'elle est exclue de l'application des articles 8.8 et 8.9.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu dudit Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le directeur ; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions de l'article 8.5 du règlement pédagogique s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## **R**ÉCUPÉRATION DES TRAVAUX

Les travaux et examens des étudiants sont la propriété de l'université. Les professeurs peuvent, mais ne sont pas tenus de les remettre aux étudiants. Un étudiant qui désire récupérer son travail doit en faire la demande au professeur. Dans le cas d'une réponse favorable, il doit attendre que toutes les procédures d'évaluation et de révision de notes soient complétées avant de pouvoir prendre possession du document. Le professeur pourra garder en sa possession une copie du travail. Le délai alloué pour le dépôt d'une demande de révision de notes est de 15 jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats. Les documents sont archivés pendant un an ; après quoi ils sont détruits.



**ANNEXE**

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**TITRE DU TRAVAIL**

**NOM DE L'ÉTUDIANT OU DES ÉTUDIANTS**

**CODE PERMANENT**

**DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE**

**DANS LE CADRE DU COURS**

**KIN ???? – TITRE DU COURS**

**PRÉSENTÉ À :**

**NOM DU PROFESSEUR**

**DATE DE REMISE DU TRAVAIL**

**TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCTION .....	1
ANATOMIE FONCTIONNELLE .....	4
Structure osseuse .....	5
Les muscles .....	10
Les ligaments .....	14
SOLLICITATION MÉCANIQUE .....	15
Paramètres externes .....	17
Souliers de course .....	17
Surfaces de course .....	20
Paramètres internes .....	24
Caractéristiques anthropométriques.....	25
Capacité physiologique.....	29
Techniques de mouvement .....	32
Cinématique de mouvement .....	33
Entraînement .....	39
CONCLUSION .....	42
RÉFÉRENCES .....	45

**ANNEXE****INTRODUCTION**

Depuis quelques années, la sécurité dans les sports a suscité un intérêt particulier. Ceci est d'autant plus important si l'on considère que la pratique d'un sport a souvent pour but l'amélioration de la santé physique et mentale. C'est notamment le cas d'une activité comme la course à pied qui est pratiquée par un large éventail de personnes.

La popularité de cette activité n'a cessé de grandir depuis quelques années. Ainsi en 1980, Clement et Taunton rapportaient que la population de coureurs de fond était passée de deux millions en 1970 à 30 millions en 1980. La plupart de ces personnes s'adonnent à cette activité pour éviter les effets néfastes de l'inactivité physique. Il est reconnu depuis longtemps que cette activité peut améliorer la capacité cardiovasculaire, entre autres. Cependant, il semble selon certaines études (Clement et Taunton, 1980 ; Eggold, 1981 ; Clement et al., 1984) que le système musculo-squelettique soit souvent perdant. Nigg et al. (1984) rapportent qu'environ 50 % des coureurs souffrent de blessures musculo-squelettiques. La figure 1 présente l'incidence des blessures selon leur site anatomique (Clément et al. 1981). On constate que les membres inférieurs sont les plus touchés et plus particulièrement le genou, la jambe et le pied. Cette étude fut effectuée sur 1 650 coureurs souffrant de blessures musculo-squelettiques. Parmi les blessures les plus fréquentes on note les tendinites, les fractures de stress et les entorses ligamentaires.

Plusieurs facteurs doivent être considérés pour expliquer.....Ainsi :

Musculoskeletal injury is common to runners and can be prevented by carefully planned training programmes, proper selection of training surface, regular stretching and strength drills, the use of protective footwear and balancing of vulnerable biomechanical alignments with functional orthotics in shoes (Clement and Taunton, 1980).

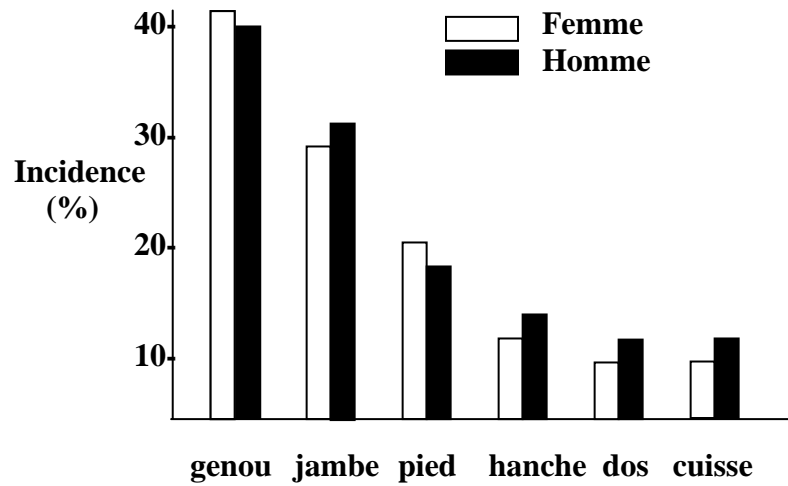


FIGURE 1 : Incidence des blessures selon leur site anatomique (Adapté de Clement et Taunton, 1980)

## RÉFÉRENCES

- ARCAN, M. et BRULL, M.A. (1976) A Fundamental Characteristic of the Human Body and Foot, the Foot-ground Pressure Pattern. Journal of Biomechanics, 9: 453-457.
- BASMAJIAN, J.Y. (1976) Anatomie. St-Hyacinthe : Somabec Ltée.
- BURDETT, R.G. (1982) Forces Predicted at the Ankle During Running. Medicine and Science in Sports and Exercise, 14: 308-316.
- CARON, R. Comment citer un document électronique ? Dans: Université Laval. Bibliothèque. Site de la bibliothèque de l'Université Laval, en ligne <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html> (page consultée le 27 mars 2000)
- CAVANAGH, P.R. (1980) The Running Shoe Book. Mountain View, CA : Anderson World.
- CAVANAGH, P.R. et LAFORTUNE, M.A. (1980) Ground Reaction Forces in Distance Running. Journal of Biomechanics, 13: 397-406.
- CAVANAGH, P.R., VALIANT, G.A. et MISEVICH, K.W. (1984) Biological Aspects of Modeling Shoe/Foot in Interaction During Running. Tiré de FREDERICK, E.C. (Ed). The Sports Shoe and Playing Surfaces (pp. 24-46). Illinois : Human Kinetics Publishers, Inc..
- CLEMENT, D.B. et TAUNTON, J.E. (1980) A Guide to the Prevention of Running Injuries. Canadian Family Physician, 26: 543-548.
- CLEMENT, D.B., TAUNTON, J.E. et SMART, G.W. (1984) Achilles Tendinitis and Peritendinitis : Etiology and Treatment. The American Journal of Sports Medicine, 12: 179-184.